

La CPAM de la Sarthe mobilisée pour la continuité du service public et des droits des assurés

Assurer la continuité d'un service public prioritaire, tel est l'objectif premier des agents de la CPAM de la Sarthe, particulièrement mobilisés pour protéger les assurés et soutenir le système de santé

Maintenir nos missions auprès des assurés, employeurs et professionnels de santé

Depuis le vendredi 13 mars, la direction de la CPAM de la Sarthe a lancé son Plan de Continuité de l'Activités : *« Il a fallu s'organiser et réagir vite, explique Patrick Rouyer, Directeur de la CPAM de la Sarthe.—Le télétravail a été mis en œuvre afin d'assurer les paiements aux assurés, aux professionnels de santé, aux établissements de santé, aux employeurs, délivrer les cartes vitales, attribuer les droits à la complémentaire santé solidaire...Certains services ont organisé des roulements du lundi au samedi pour gérer le flux. Par ailleurs, certaines activités se poursuivent au siège comme le service courrier, activité essentielle en ce moment, pour transmettre par exemple les nombreux arrêts de travail reçus. »*

En tant que service public en soutien du système de santé, les activités « prioritaires à la CPAM de la Sarthe ont été définies :

- indemniser les personnes en arrêt de travail, soit directement soit leurs employeurs
- rembourser les frais de santé (feuilles de soin) et notamment aux professionnels de santé qui sont nombreux à pratiquer la dispense d'avance de frais, effectuer les versements aux établissements de soins publics et privés
- assurer la continuité des droits des assurés (carte vitale) et notamment les plus fragiles (Affections longue durée, complémentaire santé solidaire)
- répondre aux emails des assurés de la région Pays de la Loire (via le compte Ameli)

Des assouplissements pour éviter des ruptures de droits

Certaines prestations vont être renouvelées automatiquement pendant la période actuelle pour éviter une rupture : c'est le cas notamment de la Complémentaire santé solidaire qui arriverait à échéance d'ici le 31 juillet 2020. Celle-ci va être prolongée de trois mois et une attestation de droit sera adressée aux assurés à cette occasion. Il en sera de même pour la plupart des échéances des affections de longue durée

La CPAM accompagne la coordination « ville – hôpital »

Des équipes de la CPAM ont aussi apporté leur concours à la coordination entre les établissements et les professionnels de santé libéraux, dans la réponse à l'épidémie.

« Mise en place rapide de la téléconsultation, accompagnement à la mise en œuvre d'une plateforme nationale de l'Assurance Maladie destinée à soulager les sollicitations du Centre 15, aide à la mise sur pied de centres de dépistages ... : la coordination avec tous les acteurs du système de santé est essentielle pour soulager les hôpitaux et la médecine de ville et permettre aux Sarthois d'accéder aux soins en respectant au maximum le confinement », explique Patrick Rouyer.

Les réponses aux questions des assurés :

- **Le compte ameli**, permet de suivre l'arrivée de ses remboursements, d'obtenir des documents administratifs et de communiquer via mail ou chat avec la CPAM de la Sarthe
- **Le forum ameli** apporte de nombreuses réponses et s'actualise régulièrement

Le 3646 pour les demandes urgentes **Merci de réserver les demandes aux situations urgentes**

CONTACTS PRESSE :

Sylvain Trottier
Responsable Communication
Assurance Maladie de la Sarthe
0778260913

Charlotte Fournier
Chargée de communication
Département communication
Assurance Maladie de la Sarthe
178, avenue Bollée
72033 Le Mans cedex 9